



Mars, 2008

Chers Amis,

En tant que réseau international, l'UICN offre à ses membres nombre de services. La Commission du droit de l'environnement de l'Union (CDE) rassemble un nombre important d'experts en droit de l'environnement, spécialisés dans de multiples domaines.

Une assistance technique dans les domaines prioritaires du Programme du droit de l'environnement – biodiversité, espèces exotiques envahissantes, accès aux ressources génétique et partage des bénéfiques, sols, eau, ressources marines, énergie, services fournis par les écosystèmes – fait partie des besoins exprimés par les membres de l'Union et identifiés par les membres de la CDE.

CDE a développé un outil virtuel pour répondre à ces besoins. Ainsi, les membres sont invités à identifier leurs besoins en matière d'assistance technique juridique, et à en faire part à la Présidente de CDE, Sheila Abed (sheila.abed@idea.org.py). Dans cette communication, les organisations membres doivent fournir les éléments suivant : thème/sujet ; urgence ; état des discussions du sujet au niveau national dans le pays concerné ; relation avec le programme de l'UICN.

CDE tentera de réponse à ces demandes, dans la mesure où un membre de la Commission expert en la matière est disponible.

Si la réponse demande plus qu'un échange par moyens électroniques, la question sera examinée au cas par cas, et ce qui pourra être fait dépendra des moyens financiers disponibles, et de la contribution des organisations membres aux frais de transport, logement et subsistance des experts dans les pays concernés.

Il est par ailleurs à noter que cette offre ne vaut que pour les organisations membres dans les pays en développement, et ne s'applique pas aux branches nationales d'organisations internationales non gouvernementales.

Recevez, chers Amis, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Sheila Abed
Présidente de la CDE